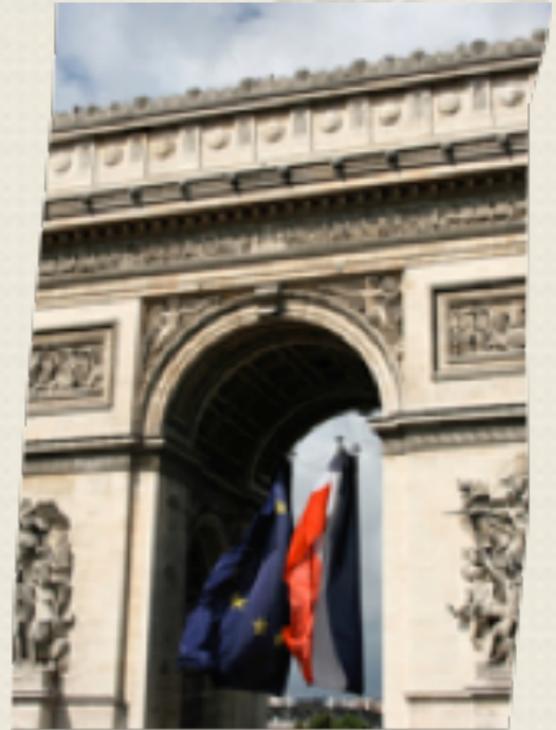


# LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 31 MAI 2017

## SOMMAIRE

- 1) **Aussi fort qu'elle...**
- 2) **Il « appelle » au désistement**
- 3) **La proprio voyou, une honte**
- 4) **La parole au Peuple**
- 5) **Balladur de retour sur la scène...**



Diez Gérard La Presse en Revue

**I) Manuel Valls devance Marine Le Pen sur le baromètre de l' "infamie politique"**



Manuel Valls suscite pour la première fois un taux de rejet supérieur à celui de Marine Le Pen © AFP / PHILIPPE LOPEZ

## L'ancien Premier ministre Manuel Valls suscite un taux de rejet supérieur à celui des têtes d'affiche FN, selon le baromètre Odoxa pour France Inter publié ce lundi.

Nicolas Dupont-Aignan, Marine Le Pen et surtout Manuel Valls. L'ancien Premier ministre a pris la tête des personnalités les plus rejetées, de "l'infamie politique", comme l'écrit Gaël Sliman, président d'Odoxa dont le baromètre\* politique pour L'Express, France Inter et la presse régionale a été publié ce lundi.

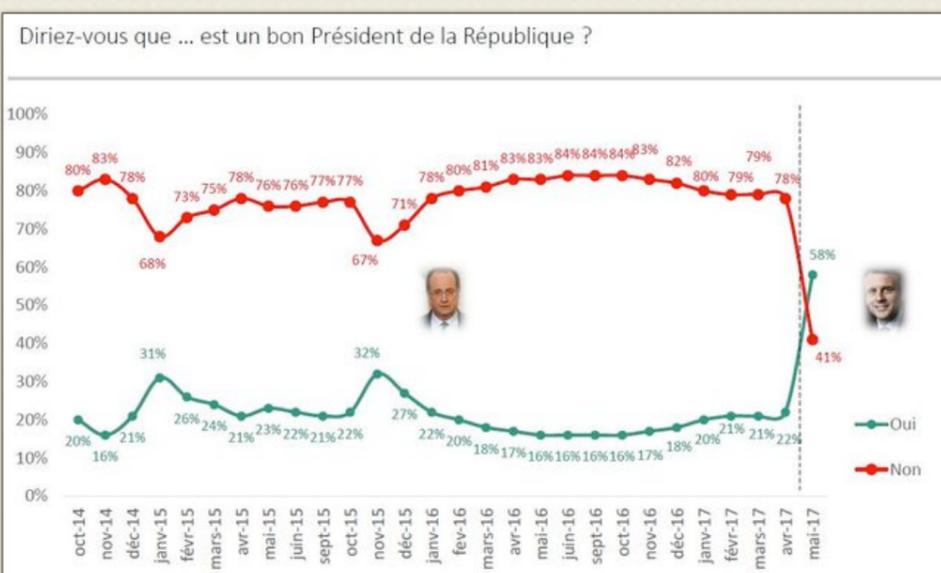
Avec une hausse de 4 points, Manuel Valls suscite le rejet auprès de 54% des personnes sondées. Il devance pour la première fois Marine Le Pen (53%), elle-même en hausse de deux points. Son allié éphémère du second tour, Nicolas Dupont-Aignan, est propulsé à la troisième place avec 48% de taux de rejet, gagnant ainsi 13 points par rapport au précédent baromètre. A l'inverse, les personnalités politiques qui se sont ralliées à Emmanuel Macron, telles que François Bayrou, Gérard Collomb ou encore Jean-Yves Le Drian, bénéficient à la baisse de ce choix politique.

Côté adhésion, Nicolas Hulot est plébiscité. Le nouveau ministre de la Transition écologique et solidaire devance de près de 20 points les autres personnalités politiques, avec 57% d'adhésion (soutien ou sympathie des personnes sondées).

### Pas de blanc-seing pour le gouvernement Macron

Pas d'état de grâce en revanche pour le nouveau Président, mais une volonté quand même de l'aider à mener son projet gouvernemental. Le baromètre affiche un fort souhait de victoire pour La République en Marche aux élections législatives des 11 et 18 juin prochains.

Côté popularité, la victoire d'Emmanuel Macron a suffi pour inverser la tendance. 58% des personnes interrogées pensent qu'Emmanuel Macron est un bon président de la République, et 41% sont convaincus du contraire. A titre de comparaison, François Hollande a quitté l'Élysée avec un taux de popularité à 22% et un taux de rejet de 78% des personnes sondées. L'inversion de la courbe est donc forte. Mais finalement pas tant que cela. Odoxa a comparé avec les premiers taux de popularité des présidents élus : lors de son élection, en mai 2012, François Hollande récoltait 61% d'opinions favorables. Nicolas Sarkozy se situait à 63% en juin 2007, Jacques Chirac à 62% en mai 1995, François Mitterrand à 61% en juin 1981.



Capture d'écran Baromètre Odoxa du 29 mai 2017

\*Enquête réalisée par Odoxa par internet les 22 et 23 mai derniers auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1 014 personnes âgées de 18 ans et plus, dont 219 sympathisants de gauche, 170 sympathisants d'En Marche, 157 sympathisants de droite et 165 sympathisants FN.

## II) Législatives : Baroin appelle au "désistement" des candidats LR en cas de victoire possible du FN

Marine Le Pen a estimé que cette stratégie faisait du parti Les Républicains un "strapontin à la majorité présidentielle".



François Baroin, lundi 29 mai 2017 lors d'un meeting organisé à Vertou (Loire-Atlantique). (JEAN-SEBASTIEN EVRARD / AFP)



franceinfo avec AFP France Télévisions

Le ni-ni, c'est fini. François Baroin, chef de file du parti Les Républicains pour les législatives, a prôné lundi 29 mai "le désistement" en cas de victoire possible du FN en marge d'un meeting en Loire-Atlantique.

*Cette question, elle est tranchée depuis très longtemps. Et naturellement, tout sera mis en oeuvre au niveau national pour éviter ce genre de choses*

**François Baroin**

"Je souhaite d'ailleurs que la réciprocité soit vraie du côté d'En marche ! comme du Parti socialiste. Les désistements devront faire partie de l'entre-deux-tours des législatives", a-t-il ajouté dans des déclarations relayées par Le Figaro. "La position du mouvement elle est connue depuis toujours", a encore affirmé François Baroin, interrogé sur le sujet. "Les gaullistes sont les adversaires historiques du FN et de l'extrême droite", a-t-il fait valoir.

### Marine Le Pen dénonce un parti "strapontin d'En marche !"

Ces propos ont fait bondir Marine Le Pen. Dans un communiqué, la présidente du Front national a estimé que la stratégie adoptée par François Baroin apportait "une énième confirmation de ce que nous répétons depuis des semaines : LR n'est pas un parti d'opposition à M. Macron, c'est un strapontin à la majorité présidentielle".

Au lendemain du premier tour de la présidentielle qui a vu l'élimination de François Fillon, LR avait eu de longues discussions pour finir par trouver un compromis excluant l'abstention face à Marine Le Pen sans toutefois soutenir explicitement Emmanuel Macron.

francetvinfo.fr

## MAIS AUSSI

### 1) La CGT et la CFDT contestent le calendrier du gouvernement

Dans le cadre du projet de réforme du droit du travail, Edouard Philippe, le premier ministre, et Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, ont reçu à Matignon Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT et Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT.

Par Pierre de Boissieu et Alice Bardo

Philippe Martinez est revenu sur la question du calendrier des négociations qui mérite, selon lui, d'être précisé, à la suite d'un « échange d'une heure avec le Premier ministre et la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. »

Souhaitant aller vite pour réformer le code du travail, l'Elysée a précisé la semaine dernière vouloir une ratification des ordonnances « d'ici la fin de l'été », soit avant le 21 septembre prochain. « C'est plutôt une histoire de saison, le calendrier. Où finit l'été et combien de temps faut-il au gouvernement pour échanger, prendre en compte les propositions des organisations syndicales ? », a ironisé Philippe Martinez.

« En tout cas, je n'ai pas compris que ça serait fin août, le calendrier », a-t-il ajouté, expliquant « qu'on n'a pas plus de précision, et nous avons réclamé du temps ; il faut largement que ça aille au-delà de l'été, c'est-à-dire le 21 septembre. »

Pour sa part, Laurent Berger souhaite que le temps de la concertation dure jusqu'à la fin du mois de septembre. « Le temps nécessaire à la concertation est un des éléments principaux portés par la CFDT » a-t-il rappelé. « Il me semble qu'il faut se laisser jusqu'à fin septembre pour discuter » a souligné le secrétaire général de la CFDT.

<https://dai.ly/x5ob1rq>

« Je trouve scandaleux la façon dont le ministre de l'Economie a fait la leçon aux salariés de GM&S. »

<https://dai.ly/x5oampy>

Philippe Martinez a aussi fustigé l'attitude de Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie : « je trouve scandaleux la façon dont le ministre de l'Economie a fait la leçon aux salariés de GM&S, en les ayant croisés deux minutes à Bercy, et en leur expliquant qu'il fallait qu'ils fassent preuve de plus d'efficacité et qu'ils améliorent le niveau de productivité dans l'entreprise. » De même, le secrétaire général est revenu sur le « conflit actuel dans le transport des produits dangereux », qui est, selon lui, « la responsabilité des employeurs » qui n'acceptent pas de les recevoir.

<https://dai.ly/x5oandf>

« Nous avons fait, avec le Premier ministre, un tour d'horizon des réformes proposées par le président de la République » a résumé le secrétaire général de la CGT. « Le Premier ministre a souligné les mesures sur le code du travail et a indiqué qu'il était ouvert à toutes les propositions. » Philippe Martinez a pu réaffirmer devant le Premier ministre et la ministre du Travail que la CGT était opposée à la suppression de la hiérarchie des normes, même si « certains sujets peuvent être discutés en entreprise » a-t-il nuancé.

<https://dai.ly/x5oana3>

Philippe Martinez a également rappelé son opposition à la barémisation des indemnités prud'homales, expliquant que le licenciement n'est pas un «

produit de supermarché », une opinion partagée par son homologue de la CFDT, Laurent Berger. Il a également indiqué être contre la fusion des instances des salariés, expliquant que « chaque instance a des prérogatives différentes. » Laurent Berger a, quant à lui, rappelé l'opposition de la CFDT à la fin du compte pénibilité.

Sur les retraites et l'assurance chômage, Philippe Martinez a regretté que ces questions soient moins urgentes aux yeux du Premier ministre. Ce dernier « les considère comme des problèmes de dépenses, alors qu'elles devraient être des problèmes de recettes » a-t-il pointé du doigt.

<https://dai.ly/x5oan9h>

Enfin, Philippe Martinez devrait rencontrer la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, demain, et Laurent Berger à la fin de la semaine. Ce dernier a, par ailleurs, indiqué que le Premier ministre avait promis une lettre de cadrage du gouvernement en fin de semaine prochaine.



### 2) Oise : Alexis Mancel a été l'attaché parlementaire de son père... depuis l'Australie

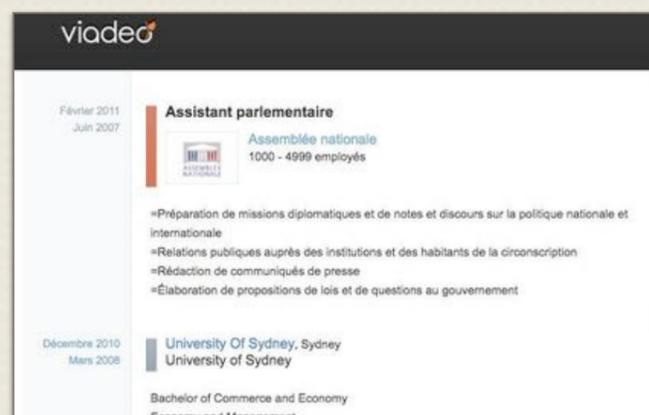
Patrick Caffin



Beauvais, ce lundi. Alexis Mancel en campagne pour les législatives assume son passé d'attaché parlementaire bénévole. LP/Patrick Caffin

**Le candidat (LR) aux législatives dans la deuxième circonscription, celle de Beauvais-Sud, a occupé cette fonction alors qu'il était étudiant à Sydney.**

Attaché parlementaire d'un député de l'Oise et étudiant en Australie. Compliqué ? Pas pour Alexis Mancel. Ce dernier a réussi le tour de force d'occuper cette fonction auprès de son père, Jean-François Mancel, député (LR) de la deuxième circonscription (Beauvais-sud), en étant étudiant à Sydney de mars 2008 à décembre 2010.



Capture d'écran

Loin de s'en cacher, il l'a assumé pleinement et l'affiche sur son profil professionnel Viadeo. Histoire d'enrichir ce CV virtuel, il expose d'ailleurs ses

missions d'attaché parlementaire. On peut lire que pendant les quatre années durant lesquelles il a tenu ce rôle, de juin 2007 à février 2011, il a aidé à «la préparation de missions diplomatiques, de notes, de discours de politique nationale». Il était aussi chargé «des relations publiques avec les habitants de la circonscription» et de «l'élaboration de propositions de loi et de questions au gouvernement».

Le candidat aux législatives est parfaitement conscient que cette histoire pourrait le handicaper à un moment où la moralisation de la vie politique est devenue un enjeu électoral. «Je comprends que ça puisse choquer mais je ne fais pas de politique pour l'argent, assure-t-il. J'aurais pu travailler dans un cabinet ou au conseil départemental quand mon père était président mais j'ai toujours dit non. Ça ne m'intéresse pas de rentrer dans le système pour être rémunéré. Je n'emploierai jamais mes proches, c'est la meilleure façon d'éviter les conflits d'intérêts.»

### «Il n'a pas voulu être rémunéré»

Jean-François Mancel, député (LR) de la 2e circonscription.

Chez les Mancel, on assume tout. Même les différences. Interrogé sur le passé d'attaché parlementaire de son fils, Jean-François Mancel, député de la 2e circonscription, a confirmé le caractère bénévole de la fonction. «Alexis n'a jamais voulu être rémunéré, déclare-t-il. Il aurait pu être recruté officiellement comme sa sœur mais il a dit non. Il n'a pas touché un cent de l'Assemblée nationale». Pour le père, son fils est le symbole de la nouvelle génération politique.

«Il est dans la société d'aujourd'hui, explique-t-il. J'ai toujours trouvé normal d'employer mes proches, pas lui. Il est hostile au renouvellement au-delà de trois mandats, j'en suis le contre-exemple parfait. Sa réflexion n'est pas celle de son père». Jean-François Mancel a même sollicité le service qui gère la rémunération des collaborateurs des députés pour demander «une attestation de non-versement d'argent». «Ils ont été surpris, raconte-t-il. D'habitude, on leur demande l'inverse».

[leparisien.fr](http://leparisien.fr)

**Le Parisien**

## III) A Saint-Denis, la candidate LREM a agi en propriétaire voyou

Par Michaël Hajdenberg

**Dans la deuxième circonscription de Seine-Saint-Denis, se présente pour La République en marche (LREM) Véronique Avril. Cette « humanitaire en politique » a acheté puis loué un appartement dans un immeuble insalubre, à un prix exorbitant. Digne d'un marchand de sommeil ? En tout cas, illégal. La candidate le reconnaît, mais plaide la bonne foi.**

**E**n plein cœur de Saint-Denis, en face de la mairie et à deux pas de la basilique, l'immeuble menace de s'écrouler, au point qu'il a fallu l'évacuer d'urgence en janvier 2017. Véronique Avril, candidate de La République en marche (REM) dans la 2e circonscription de Seine-Saint-Denis, y a acheté un appartement en 2011, alors que l'immeuble insalubre était déjà classé depuis des années en état de péril imminent. Elle a loué son bien, ce qui est en soi illégal, à un prix exorbitant.

Censée incarner la moralisation de la vie publique chère au nouveau président, Véronique Avril se défend d'avoir agi comme une marchande de sommeil. Mais après les affaires Ferrand et Turret, Emmanuel Macron donne encore l'impression d'avoir vendu du rêve, les explications de la candidate étant à dormir debout.

Véronique Avril a 50 ans. Elle fait partie de ces représentants de la société civile qui débarquent en politique à l'occasion des élections législatives. Par le passé, elle a travaillé à la Ville de Paris, au sein du cabinet Delanoë, qui avait

fait de la lutte contre le logement insalubre une priorité. Aujourd'hui encore, elle travaille à la mairie de Paris, aux affaires sociales. Elle a aussi œuvré pendant des années à Médecins sans frontières, si bien que le Journal de Saint-Denis la présentait il y a 15 jours comme une « humanitaire en politique ».

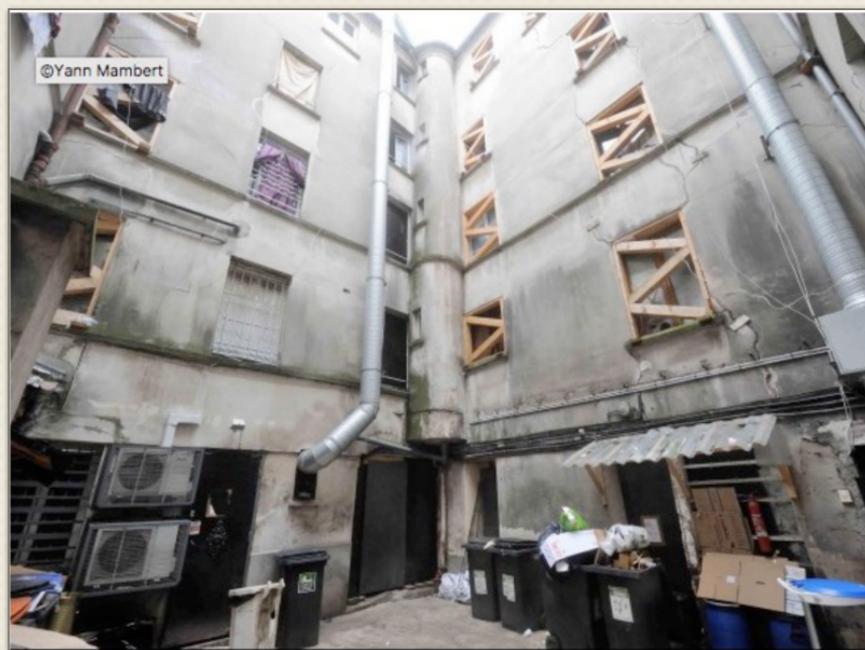
Cette humanité revendiquée est mise à mal par ses investissements au cœur même de la circonscription dans laquelle elle vit (Saint-Denis) et où elle se présente. En 2011, elle achète avec son frère, via une SCI, un appartement de 23 m2 dans l'immeuble du 15, place Victor-Hugo, pour 70 000 euros.

Si l'emplacement est idéal, l'immeuble est insalubre. Il a fait l'objet d'un premier arrêté de péril en 2004, et d'un autre en 2008.

Tout acheteur en est informé. Et Véronique Avril ne le nie pas. Mais elle explique qu'à la mairie, on lui a assuré que des travaux dans l'immeuble étaient en train d'être réalisés et que l'arrêté serait bientôt levé. Après 20 000 euros de travaux qui rendent son propre appartement digne, elle loue donc son bien à une première famille, puis à une deuxième à partir du 1er décembre 2012.

Sauf que l'arrêté n'a pas été levé. Et qu'en vertu de l'article L 521-2 du code de la construction et de l'habitation, les locataires n'ont pas à payer de loyer. Elle loue donc en toute illégalité un appartement à une famille de cinq personnes, en situation de surpopulation. Celle-ci s'acquitte chaque mois d'un règlement de 650 euros (charges comprises), soit 28 euros/m2. Très au-dessus des tarifs pratiqués dans la ville, qui se situent souvent entre 14 et 18 euros/m2.

Le montant paraît d'autant plus difficile à justifier au vu de l'état de l'immeuble, décrit le 9 janvier 2017 par le Journal de Saint-Denis : « Une version contemporaine des Misérables avec ses cages d'escalier sordides, ses murs lézardés, ses risques d'effondrement, ses boiseries pourries et sa cohorte de rats. » Y vivent beaucoup de sans-papiers, qui ont dû se résoudre à louer à prix d'or quelques mètres carrés indignes à des propriétaires véreux.



Photos publiées dans le « Journal de Saint-Denis ». La structure, qui menace de s'écrouler, est soutenue par des poutres de toutes sortes, en bois ou métalliques. © JSD



Quelle idée a donc pu passer par la tête de Véronique Avril, qui connaît bien la ville de Saint-Denis puisqu'elle y habite et passe nécessairement régulièrement devant l'immeuble ?

La candidate se défend d'avoir voulu faire fortune en profitant de la misère du monde. « L'emplacement était bon. On s'est dit : on emprunte, on refait à neuf, et on loue. Le logement allait prendre de la valeur. » La candidate le redit : « La mairie nous avait dit qu'elle procédait aux travaux. »

Véronique Avril ne se souvient cependant plus du nom de la personne qui lui aurait dit ça par téléphone. Et la Ville de Saint-Denis nie avoir pu tenir de tels propos. « Ça n'a pas de sens. Ça ne se passe jamais de la sorte. » Véronique Avril maintient : « La ville avait intérêt à avoir des gens solvables comme nous qui toucheraient des loyers et payeraient les charges pour financer les travaux. Si la mairie nous avait dit qu'en aucun cas nous n'aurions le droit de louer car le péril ne serait pas levé, nous n'aurions tout simplement pas acheté l'appartement. »

À l'époque, Véronique Avril aurait donc loué sans avoir pris la peine de vérifier que l'arrêté avait été levé. Quant au tarif, exorbitant, elle dit qu'elle s'est fiée à ce que lui a dit l'agence immobilière Setgi, qui était installée dans l'immeuble. « Le prix était sûrement trop haut, je le reconnais. Je leur ai fait confiance. Je me suis laissé embobiner. »

Véronique Avril aurait donc fait un investissement locatif et pris un emprunt sans même se renseigner sur les loyers en cours dans le secteur. Elle trouve « insupportable » qu'on remette en cause sa bonne foi.

### La visite d'un huissier

Toujours est-il qu'en 2012, elle se montre très satisfaite de son investissement (« ça marchait bien ») et s'intéresse donc à un deuxième appartement à vendre dans l'immeuble. « Et c'est au moment où la vente allait se faire que le notaire m'a alertée : l'immeuble était toujours sous le coup de l'arrêté de péril. Nous n'aurions pas le droit de louer. » Véronique Avril explique que c'est à ce moment-là qu'elle a réalisé : « On a fait quelque chose d'illégal, mais en toute bonne foi. On a d'ailleurs renoncé à acheter le deuxième appartement. »



La préfecture a pris en novembre un arrêté de péril d'insalubrité globale irrémédiable. D'où l'évacuation. © JSD

Une réunion est alors organisée à la mairie, à laquelle participe Cristina Damian, à l'époque propriétaire occupante et présidente du conseil syndical : « Madame Avril voulait faire lever l'arrêté pour pouvoir louer son bien. Mais c'était complètement irresponsable de faire passer ses gains avant la sécurité des personnes. Il y avait des fissures, des risques d'écroulement, de feu. C'était dangereux ! »

Là encore, Véronique Avril conteste : « Grâce à de premiers travaux sur un pilier, il n'y avait plus de péril imminent. Il fallait donc encaisser des loyers et des charges pour faire les travaux complémentaires. » Aucun document ne va cependant dans le sens de cette version d'un péril imminent écarté.

Cristina Damian assure par ailleurs avoir alerté Véronique Avril des dégâts dans l'appartement : « Il y avait de l'eau qui coulait dans l'appartement à cause d'un tuyau percé, des fenêtres qui ne fermaient plus à cause de l'humidité. L'hiver c'était terrible, inhumain. Je lui ai dit de passer voir. Elle n'est jamais venue. »

La candidate reconnaît avoir été alertée, mais évacue : « J'en ai informé le gestionnaire immobilier, lui demandant de voir ce qu'il en était. Il m'a dit que cela ne venait pas de l'appartement mais du fait que le locataire n'aurait jamais et qu'il voyait avec le syndic pour les fuites. Il ne m'en a plus jamais reparlé après, le locataire non plus. »

Dans un courrier d'avril 2013, la mère de famille qui vit dans l'appartement

écrit cependant au responsable de l'agence immobilière Setgi : « Je vis avec ma famille dans un 2 pièces vraiment humide et insalubre, avec des rats dans la cour, et dans les escaliers, qui font peur à mes enfants de trois ans, ainsi qu'à leur mère. En plus de ça, il n'y a ni électricité ni rien du tout. Je vous demande de faire des travaux. »

Il n'y en aura pas. Mais la candidate de La République en marche se dit elle-même « victime ». Elle explique que depuis trois ans, elle vit un « cauchemar », « un trou noir » : « Nous avons fait un emprunt et ne touchons plus de loyer pour le rembourser. Nous avons donc été obligés de revendre un autre appartement à Paris. La famille locataire ne voulait pas partir. Ils ont été violents, ont changé la serrure. Je m'estime victime. Ils ont même fait des démarches pour se faire rembourser les loyers qu'ils estimaient avoir injustement payés. »

Les locataires n'obtiendront rien sur ce point. Au contraire. Un beau matin de juillet 2013, ils reçoivent la visite d'un huissier qui leur réclame les loyers illégaux impayés, avec menace de « saisie conservatoire ».

Une nouvelle fois, Véronique Avril plaide l'ignorance : « C'est l'agence immobilière qui a dû faire la démarche sans nous consulter. Je n'ai jamais rien fait de la sorte. Je ne peux pas vous le garantir à 100 %, c'était il y a longtemps. Mais je n'en ai aucun souvenir. » En mai 2014, des relances sont encore faites auprès de la famille, pour qu'elle règle 8 758 euros de « retard ».

Réclamer des loyers indus car illégaux sans que l'agence en réfère au propriétaire ? « Possible dans l'absolu », répond la chambre des huissiers. « Dans le mandat, l'agence immobilière avait la charge du recouvrement », explique Véronique Avril, qui n'a cependant pas retrouvé le mandat en question.



Véronique Avril plaide la bonne foi © JSD (Journal de Saint-Denis)

Pour notre part, nous n'avons pas réussi à entrer en contact avec l'agent immobilier en question, lourdement accusé par Véronique Avril, et dont l'agence a fermé. Quant à l'huissier mobilisé, il n'a pas répondu à nos appels.

L'immeuble a fini par être évacué, et la

famille est actuellement logée dans un hôtel social. Quant à Véronique Avril, elle attend fébrilement l'offre que lui fera la mairie de Saint-Denis pour lui racheter son bien, anticipant « une moins-value ».

Si Stéphane Peu, le candidat de La France insoumise dans la circonscription, n'a pas souhaité commenter la situation que nous lui avons exposée, Mathieu Hanotin, député sortant, n'y va pas par quatre chemins : « Quand on loue un bien insalubre au double du prix et de façon illégale, c'est un comportement digne d'un marchand de sommeil. »

Véronique Avril affirme qu'elle savait que cette histoire pouvait être utilisée dans sa campagne. Elle dit : « Je m'y attendais. Si cela doit me nuire, ainsi qu'à mes proches et à En Marche!, je ferai ce qu'il faut. »

mediapart.fr

[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)

## **1) Précarité. La chasse aux bénéficiaires du RSA bat son plein**

Camille Bauer et Cécile Rousseau-L'Humanité



### **Contrôle des comptes bancaires, chantage au bénévolat... certains départements dirigés par la droite organisent un flicage très serré des plus pauvres, sautant sur le moindre prétexte pour réduire ou supprimer leurs maigres allocations.**

Ailleurs, c'est la mesure prônée un temps par l'actuel ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, le contrôle des comptes bancaires des allocataires, qui est choisie. Tout revenu annexe pouvant être retranché du montant des allocations (536,78 euros pour un bénéficiaire célibataire), la moindre économie, le plus petit cadeau, peuvent se retourner contre le bénéficiaire du RSA.

C'est ce qui est arrivé à Régis, mais aussi à Alain Guizou. Ce père célibataire de trois enfants s'est vu retirer un mois de RSA parce qu'il avait eu la mauvaise idée de déclarer les 800 euros que son fils avait gagnés l'été en travaillant dans une colonie de vacances. En principe, demander à quelqu'un au RSA de produire ses relevés de comptes n'est pas légal, la loi stipulant qu'il doit faire une déclaration sur l'honneur, mais cela n'a pas arrêté les départements. « Depuis un an, ça c'est beaucoup durci. On doit justifier absolument tout ce qu'on perçoit et, dans certains cas, on nous demande nos relevés de comptes », confirme François Garnier, du Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) à Belfort et Thann (Haut-Rhin).

### **« Conditionner l'obtention du RSA à des heures de bénévolat contraint »**

Même constat en Isère. Depuis le démarrage, en octobre 2016, d'un plan de lutte contre les fraudes, « ils se sont mis à tout épilucher et à chercher la fraude, y compris en demandant des bulletins de salaire ou des relevés de banque », raconte Pierre-Louis Serrero, président de l'association RSA 38. Il n'est pas hostile au principe du contrôle, mais s'indigne du fait qu'il y ait « une suspicion systématique » alors qu'il y aurait, selon une étude de la Caisse nationale des allocations familiales, seulement 2 % de fraudeurs, pour des montants dérisoires, comparés à la fraude fiscale des entreprises.

Le soupçon de « laisser-aller » alimente d'autres types de mesures. « Il y a eu une offensive, l'année dernière, déclenchée par le Haut-Rhin et qui a été depuis suivie par d'autres départements. Ils ont décidé de conditionner l'obtention du RSA à des heures de bénévolat contraint », rappelle Florent Gueguen, directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS). La mesure a été jugée illégale en octobre 2016 par le tribunal administratif. Mais elle a été réintroduite sous la forme d'un « contrat d'engagement réciproque » que le demandeur du RSA est incité à signer et qui comporte l'obligation d'une activité bénévole.

En principe, il s'agit d'une politique incitative. Mais, dans les faits, la marge de manœuvre des allocataires est limitée. « Pour les chômeurs qui signent un contrat d'engagement PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi – NDLR), le bénévolat peut être inscrit dans le dispositif, on présume donc de

l'accord de la personne. Dans le Haut-Rhin, on peut être radié si on refuse d'effectuer ces heures. Dans le Bas-Rhin, on a obtenu l'engagement de ne pas pouvoir radier les personnes qui ne respectent pas ce contrat d'engagement », explique Marc Desplats, responsable du MNCP dans le Grand Est.

À ces mesures, s'ajoute la complexité amenée par la dématérialisation. « Pour les gens les plus éloignés, ça a compliqué les démarches en multipliant les risques d'erreurs et en rendant les recours plus difficiles, faute d'interlocuteurs », estime Jean-Christophe Sarrot, coauteur du livre Pour en finir avec les idées fausses sur les pauvres. L'absence d'Internet à domicile, la difficulté à rédiger ou même à réceptionner un mail, l'incompréhension du langage souvent alambiqué des documents administratifs... autant de raisons qui expliquent un rendez-vous raté ou la mauvaise case cochée par le bénéficiaire. S'y ajoutent des méthodes plus discrètes. « Parfois, des consignes sont tout simplement données aux services sociaux des départements pour qu'ils compliquent la tâche aux demandeurs d'aides sociales », assure Jean-Christophe Sarrot.

### **« La conséquence, c'est beaucoup de stress et de souffrance »**

L'argument derrière ce raidissement est en partie budgétaire. Depuis la crise de 2008, la courbe des allocataires s'est envolée, suivant celle du chômage. Entre 2012 et 2014, leur nombre a crû de 12,5 %, pour atteindre 1,9 million de foyers, selon une étude de la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Parallèlement, l'État n'a cessé de réduire le montant de ses dotations, laissant les départements payer seuls la majorité des coûts. Faute de système de péréquation, « ce sont les départements les plus pauvres qui ont à la fois le plus de chômeurs et le moins de rentrées fiscales », souligne Florent Gueguen.

Mais, si l'argument budgétaire est réel, il sert surtout à mettre en avant un discours de suspicion systématique contre les pauvres, accusés de vivre sur le dos de la collectivité et d'être seuls responsables de leur situation. « Il y a une volonté de caresser l'opinion publique dans le sens du poil sur le thème de "l'assistantat" », estime Florent Gueguen. « On considère que les plus modestes sont a priori malhonnêtes ! » tempête de son côté Pierre-Louis Serrero, qui s'indigne qu'on laisse courir Pénélope Fillon quand un allocataire du RSA devient un paria pour quelques euros non déclarés.

Pour les allocataires, cette suspicion croissante est coûteuse. « La conséquence, c'est beaucoup de stress et de souffrance », souligne Jean-Christophe Sarrot. Déjà obligés de remplir quatre déclarations de revenus par an, les allocataires se sentent infantilisés. Ils soulignent le caractère intrusif de ces nouvelles demandes, qui les obligent à dévoiler toute leur vie. Le moindre courrier devient une source d'angoisse. « On vit du soir au matin dans la peur », résume Alain Guizou. Pas vraiment des conditions idéales pour se reconstruire et chercher un emploi. Pour ceux qui sont radiés ou qui ont vu leurs allocations réduites, c'est rapidement la perte du logement et la descente aux enfers. « In fine, ces gens, nous allons les retrouver dans nos structures d'hébergement d'urgence. Cette approche est une machine à produire de la grande précarité ! » martèle Florent Gueguen.

Écœurés par le système, certains allocataires ont choisi de prendre la tangente, alors que, déjà, plus de 30 % de ceux qui pourraient prétendre au RSA n'en font pas la demande. Daniel fait partie de ceux qui ont jeté l'éponge. Après de multiples galères pour que la CAF accepte le cumul de l'allocation avec ses droits d'auteur et une pension militaire de 56 euros, le compositeur-interprète, artiste protéiforme, a dit stop : « J'ai été victime d'un véritable acharnement. De 2009 à 2016, je me suis retrouvé sur plusieurs périodes de trois mois avec zéro revenu. » Désormais, il vit sur un terrain prêté par un ami, cultive son potager et a installé son atelier en pleine nature, en périphérie de Strasbourg. « Je me suis enfin stabilisé. »

**l'Humanité.fr**

**LAPRESSEENREVUE.EU**

## 2) **Affaire Ferrand : de nouvelles révélations accablent le ministre**

**Selon Mediapart, le ministre s'est pacsé en 2014 avec Sandrine Doucen, bénéficiaire de l'opération immobilière. Et son ex-femme a rénové les fameux locaux.**

Par Le [point.fr](http://lepoint.fr)



Le ministre de la Cohésion des territoires, Richard Ferrand, le 29 mai 2017, en visite à Deauville. © AFP/CHARLY TRIBALLEAU

Ce sont de nouvelles informations qui mettent Richard Ferrand face à ses contradictions. La semaine dernière, le Canard enchaîné révélait que le fer de lance du mouvement La République en marche avait participé il y a quelques années à une opération immobilière extrêmement opaque. Alors que les Mutuelles de Bretagne, dont il était le directeur général jusqu'en 2012, étaient à la recherche de nouveaux locaux pour accueillir un centre de soins, Richard Ferrand avait lui-même acquis un immeuble en plein cœur de Brest.

L'homme, pas encore député, avait ainsi signé après d'un particulier un compromis de vente en décembre 2010, lequel prévoyait qu'une société civile immobilière (SCI), dirigée par sa compagne, Sandrine Doucen, le remplacerait bientôt. Richard Ferrand avait également fait inscrire dans le compromis que la vente ne serait valable qu'à la condition qu'un contrat de bail soit noué dans les prochaines semaines entre la SCI de sa compagne et... les Mutuelles de Bretagne.

### **Un pacs conclu en 2014 ?**

Le 25 janvier 2011, tout se passe comme prévu : le conseil d'administration des Mutuelles, dont Ferrand ne fait pas partie, choisit l'offre de Sandrine Doucen, alors que sa société n'a pas encore d'existence légale, n'est pas immatriculée au greffe du tribunal de commerce, et n'est même pas encore propriétaire des locaux ! Un mois plus tard, le Crédit agricole finance 100 % de l'opération via un prêt de 400 000 euros environ, et les Mutuelles, en échange d'un loyer plus bas que le marché, acceptent de prendre à leur charge la rénovation des locaux à hauteur de 184 000 euros. Une transaction qui permet à la compagne de Richard Ferrand de réaliser une magnifique plus-value en quelques années à peine...

À l'époque, aucun commissaire aux comptes n'est saisi pour rédiger un rapport spécial. Interrogée par Le Parisien, la directrice actuelle des Mutuelles ne voit pas non plus le problème, aucun « lien juridique ni patrimonial » n'existant entre Sandrine Doucen et Richard Ferrand, affirme-t-elle. Sauf que selon Mediapart, les statuts de la SCI de Sandrine Doucen évoquent bel et bien un pacs conclu le 2 janvier 2014 entre cette dernière et Richard Ferrand. Si le régime matrimonial du couple n'est pas connu, cette information vient à minima contredire le ministre de la Cohésion des territoires, lorsqu'il affirmait lundi dans Le Parisien n'être « ni marié ni pacsé » avec celle qui partage sa vie.

### **La fille de Richard Ferrand possède une part dans la SCI**

Autre révélation du site d'information en ligne qui tend à démontrer que Richard Ferrand était au moins indirectement intéressé par l'opération immobilière : sa fille, une collégienne de 13 ans, a acquis en février 2017 la seule part de la SCI qui n'était pas détenue par sa mère. Enfin, Mediapart explique également que la première épouse de Richard Ferrand, une artiste peintre installée en Bretagne, a été chargée de l'aménagement intérieur des locaux loués aux Mutuelles de Bretagne...

« Je réponds à vos questions afin de ne pas paraître m'y dérober. Mais ce serait un comble que vous évoquiez des relations avec mon ex-mari qui n'existent plus depuis longtemps, du fait d'anciens conflits personnels. (...)

Je ne saurais vous dire si le fait que nous ayons été mariés a joué, je veux croire que c'est plutôt (...) mes compétences et la qualité de mes réalisations qui ont été déterminantes », a-t-elle confié à Mediapart.

### **Les mélanges de genres de Richard Ferrand**

Selon Le Monde, qui publie mardi une longue enquête sur « les mélanges de genres » de Richard Ferrand, ce dernier a également embauché dès 2012 en tant qu'assistant parlementaire le compagnon de Joëlle Salaun, l'actuelle directrice des Mutuelles de Bretagne... Richard Ferrand, quant à lui, était parvenu à conserver un poste de chargé de mission aux Mutuelles de Bretagne, durant tout son mandat de député entre 2012 et 2017, contre une rémunération de 1 250 euros par mois. « Un échange de bons procédés ? » s'interroge le journal.

[lepoint.fr](http://lepoint.fr)

## **IV) «La démocratie participative est une tentative de réponse à la contestation de la légitimité des décisions publiques»**

Damien Augias et Nonfiction

**De plus en plus d'initiatives visent à redonner la parole au peuple. Jusqu'où peuvent-elles s'imposer? Avec quelle efficacité? Rencontre avec le chercheur Loïc Blondiaux, spécialiste du sujet.**



Fribourg en Suisse en 2014 | FABRICE COFFRINI / AFP

Professeur de science politique à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, chercheur au Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP/CNRS), Loïc Blondiaux est un spécialiste reconnu de la démocratie participative en France, mais aussi en Finlande, en Italie, au Canada, au Chili et aux États-Unis (autant de pays où il a enseigné).

Il a publié notamment *La Fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages* (Seuil, 1996) et *Le Nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative* (Seuil, 2008). Il s'entretient ici avec Damien Augias, responsable du pôle politique de Nonfiction, à propos des pratiques actuelles et à venir de démocratie participative, en particulier au niveau local.

**Nonfiction: L'actualité de la démocratie locale est marquée par le phénomène NIMBY («Not in my backyard»), par une importance accrue des riverains dans les procédures de débat public... La démocratie participative telle qu'elle existe aujourd'hui en France n'est-elle pas surtout la somme des intérêts particuliers, plutôt que le triomphe de l'hypothétique intérêt général, toujours difficile à définir ?**

Loïc Blondiaux: L'une des raisons pour lesquelles la démocratie participative s'est développée depuis une quinzaine d'années est bien la nécessité pour les autorités de canaliser les conflits autour de projets au niveau local en particulier. Et on peut, en effet, analyser la démocratie participative comme une tentative de réponse de la part des autorités publiques à la montée de ces conflits et à la contestation de plus en plus fréquente et de plus en plus forte du bien-fondé et de la légitimité des décisions publiques.

Le politiste allemand Herbert Kitschelt a parlé au sujet de ces stratégies déployées en réponse à l'émergence de conflits environnementaux de «concessions procédurales», au sens où, plutôt que de satisfaire les demandes citoyennes sur le fond, elles préfèrent leur concéder de nouveaux espaces d'expression.

Or, c'est bien la capacité des autorités publiques à revendiquer le monopole de la fabrication des décisions publiques qui est remise en cause. On voit de plus en plus la définition de l'intérêt général défendue par l'État contestée au nom d'autres définitions de l'intérêt général qui ne se pensent pas comme moins légitimes a priori. Le temps n'est plus où il était possible pour les décideurs de disqualifier en bloc leurs contradicteurs en leur reprochant de défendre de simples «intérêts particuliers» ou d'être atteints du trop fameux syndrome NIMBY (Not in My Back Yard).

Ce qui est en jeu, derrière la plupart des conflits sociaux ou environnementaux, comme dans le cas de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes, c'est la possibilité de penser en France le processus de décision et donc d'identification de ce que peut l'intérêt général sur une question donnée comme une construction collective et non comme un passage en force.

**En matière de démocratie participative, même s'il est toujours difficile de parler de «modèles», peut-on raisonnablement comparer les pays nordiques (Finlande, Islande, Danemark...), très faiblement peuplés et homogènes d'un point de vue socio-économique, à un pays comme la France?**

Il me semble qu'il est trop facile de pointer l'absence de «culture de la participation» comme la cause principale de la faible diffusion de la concertation dans notre pays ou, en tous les cas, de considérer notre «culture politique», comme définitivement incompatible ou d'emblée inconciliable avec la démocratie participative.

Bien entendu, c'est un fait historique que dans les pays scandinaves, le rapport que les citoyens entretiennent avec les élus est tout à fait différent du nôtre: la distance y est moins marquée, le recours au dialogue avec toutes les composantes de la société y est plus systématique et au final s'y déploie une conception bien plus horizontale et égalitaire des relations politiques que celle qui prévaut traditionnellement en France.

Mais il me semble que, pour démentir de ce qui est présenté souvent comme une «fatalité» ou un destin historique, il convient peut-être de forcer les choses en commençant par changer les institutions et les règles plutôt que les mentalités. C'est sur ce pari qu'a reposé la loi introduisant la parité en politique au début des années 2000.

C'est ce pari qu'il faut tenter en introduisant de nouveaux mécanismes de participation citoyenne dans nos institutions. Avec l'espoir qu'ils contribueront à diffuser sur la durée de nouveaux réflexes, puis de nouvelles représentations de la citoyenneté.

C'est ce pari qu'ont les républicains de 1848 en mettant en place le suffrage universel masculin alors que beaucoup jugeaient le peuple trop immature pour bien s'en servir. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il ne convient pas d'attendre une improbable «révolution des mentalités» pour introduire nouvelles possibilités de participation citoyenne.

**Quand on connaît le «modèle suisse» de démocratie participative (voire directe dans certains petits cantons), on est frappé par deux phénomènes: d'une part, un nombre très élevés de «votations» (y compris d'initiative populaire) qui n'empêche pas une très forte abstention, d'autre part, un poids très important des lobbies économiques (bancaires en particulier) dans le processus de décision... Sans contester le caractère démocratique de ce système politique, ne voit-on pas que les deux effets (abstention et poids des groupes d'intérêt), contre lesquels doit normalement lutter la démocratie participative, se trouvent ici particulièrement présents?**

Oui, c'est vrai, le niveau de participation moyen aux votations suisses est particulièrement faible: bon an mal an, la moitié du corps électoral se déplace (ou vote par correspondance) en moyenne.

Et ce taux baisse d'année en année. Mais cette situation est à comparer avec le système politique français, dans lequel le taux de participation aux élections baisse également et dépasse de plus en plus rarement la moitié du corps électoral pour les élections locales par exemple, y compris au niveau municipal où le taux d'abstention a atteint un niveau record en 2014 (plus de 36% auxquels il faut ajouter les quelques 8 à 9% de personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales).

*«Le poids de l'argent et acteurs économiques les plus puissants y est de plus en plus fort et pèse sur les référendums»*

Finalement, cette faible participation n'est pas l'apanage de la démocratie suisse. Et il faut rappeler ce qui est l'un des caractères constitutifs des comportements politiques en démocratie: les citoyens ne s'expriment ou ne se déplacent pour aller voter que dès lors qu'ils ont le sentiment que cela en vaut la peine. La participation citoyenne en démocratie est toujours intermittente. Au-delà de l'effet de lassitude, créé par la multiplication des scrutins en Suisse, qui est réel, il est normal que les Suisses ne se sentent pas également concernés par tous les sujets.

Sur le poids des lobbies, vous avez tout à fait raison. On l'observe évidemment en Suisse, mais aussi dans les États américains qui pratiquent la démocratie directe et l'initiative populaire, et c'est effectivement l'une des principales pathologies de toutes les démocraties. Le poids de l'argent et acteurs économiques les plus puissants y est de plus en plus fort et pèse sur les référendums comme ils pèsent sur le fonctionnement ordinaire de la démocratie représentative. De ce point de vue, cette dernière ne fait pas forcément beaucoup mieux que la démocratie directe si l'on en juge par le poids disproportionné des groupes d'intérêt au Parlement et par l'emprise des acteurs économiques sur le pouvoir politique.

**Budgets participatifs sur le modèle de Porto Alegre, open government et open data sur le modèle américain... Tous ces bouleversements, que certains qualifient encore aujourd'hui de «gadgets démocratiques», sont-ils en train de bouleverser notre système institutionnel traditionnel?**

Clairement, ma réponse est négative. Les dispositifs existants de démocratie participative ne sont pas en mesure aujourd'hui de bouleverser les équilibres généraux de notre système politique. Ils interviennent le plus souvent à la marge du processus de décision et les plus innovants d'entre eux n'ont guère d'influence sur les élus.

Mais nous sommes aujourd'hui au début d'un lent processus d'acculturation à ces démarches et d'acclimatation à l'idée que les citoyens peuvent légitimement contribuer à la décision. Force est de constater qu'aujourd'hui certaines villes font preuve d'un très grand volontarisme politique dans ce domaine, à toutes les échelles, de la ville de Paris jusqu'au petit village de Saillans dans la Drôme qui se veut un laboratoire de pratiques politiques nouvelles.

Mais il ne serait pas réaliste de dire que la démocratie participative constitue aujourd'hui une composante importante du fonctionnement de nos démocraties et qu'elle est capable de concurrencer en quoi que ce soit les logiques de la démocratie représentative. C'est par doses relativement homéopathiques que la démocratie participative s'introduit dans nos systèmes politiques même si depuis quelques années le processus s'accélère.

**Avec le déploiement du numérique dans la société, on parle de plus en plus d'un tournant pour la démocratie participative, avec notamment l'émergence des «civic tech». Comment contrôler et encourager ce mouvement? Pensez-vous qu'il est nécessaire et bénéfique?**

Les civic tech constituent une réalité qui renvoie à un ensemble d'innovations, d'initiatives, de propositions politiques qui recouvrent des réalités très différentes, pouvant aller d'applications numériques qui facilitent le dialogue entre citoyens et élus jusqu'à des solutions bien plus révolutionnaires pour la sphère politique, visant par exemple à remplacer les parlementaires actuels par des élus s'engageant à suivre les voix des internautes et des membres de la communauté.

Une grande diversité d'intentions et de solutions politiques se cachent derrière cette étiquette générale de «civics tech». Plusieurs de ces initiatives, à l'instar de Voxe.org, de Stig, de Parlements et citoyens, de Democracy OS ou de Regards Citoyens et bien d'autres, offrent des débouchés nouveaux à la demande de transparence ou de participation exprimée par une fraction croissante de citoyens.

Mais ces civic techs présentent aussi certaines limites qu'il convient d'affronter et qui tiennent à leur transparence, à leur sécurité ou à la représentativité sociologique de leurs utilisateurs. Elles sont toutes largement perfectibles mais participent à ce vaste mouvement d'innovation démocratique qui caractérise la période actuelle. En ces temps de crise politique majeure, l'imagination démocratique est de retour et c'est une bonne nouvelle.

## V) Affaire Karachi: Balladur est mis en examen 23 ans après les faits

Par Fabrice Arfi et Mathilde Mathieu

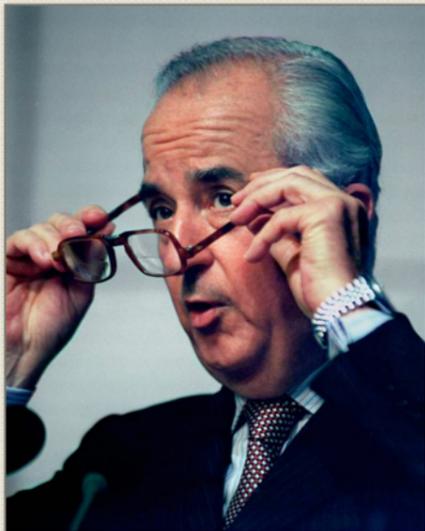
**L'ancien premier ministre (1993-95) a été mis en examen pour « complicité d'abus de biens sociaux et recel » dans le volet financier de l'affaire Karachi, plus de vingt ans après les faits. Mediapart republie une enquête de 2012 sur le crépuscule de cette figure de la vie politique française, rattrapée par les ventes d'armes et l'argent sale.**

L'ancien premier ministre Édouard Balladur (1993-95) a été mis en examen pour « complicité d'abus de biens sociaux et recel » dans le volet financier de l'affaire Karachi, plus de vingt ans après les faits, comme l'annonce Le Canard enchaîné dans son édition du 31 mai. Édouard Balladur est poursuivi devant la Cour de justice de la République (CJR). Mediapart republie une enquête de 2012 sur le crépuscule de cette figure de la vie politique française, rattrapée par les ventes d'armes et l'argent sale [notre dossier complet est à lire ici].

La princesse a encore éveillé le soupçon des policiers. Elle avait déjà évoqué deux mois plus tôt les voyages en Suisse, les valises d'argent liquide, les paradis fiscaux... Et tout s'est avéré exact. Cette fois, Hélène Karageorgevitch, princesse de Yougoslavie, petite-fille du dernier roi d'Italie (Umberto II), parle d'une « grande maison avec piscine ». Le procès-verbal date du 10 novembre 2011. Il y est question des rapports particuliers que son ex-mari, Thierry Gaubert, entretenait avec l'ancien premier ministre Édouard Balladur.

C'est alors qu'elle s'est souvenue : « Je me rappelle que Thierry m'a dit que M. Balladur cherchait à acquérir une maison sur les hauteurs de Deauville (...) Thierry lui a trouvé une maison à Tourgéville. J'en suis certaine car je l'ai visitée. » Et elle ajoute : « Mon amie Nicola (Johnson) pourra également vous le confirmer, ainsi que Ziad Takieddine, car nous étions tous ensemble lors de la visite. »

Ainsi Thierry Gaubert, ancien collaborateur de Nicolas Sarkozy, et le marchand d'armes Ziad Takieddine, tous deux soupçonnés d'être des « porteurs de valises », tous deux mis en examen pour « abus de biens sociaux » et « blanchiment aggravé » par le juge Renaud Van Ruymbeke dans l'affaire des ventes d'armes du gouvernement Balladur, ont joué les défricheurs immobiliers pour l'ancien premier ministre français... Avec succès : Édouard Balladur et sa femme, Marie-Josèphe, ont acquis le 13 juin 1996 la chaumière de Tourgéville (Calvados) pour 7,3 millions de francs, un an après



E. Balladur © Reuters

le départ du « cardinal » – c'était l'un de ses surnoms – de Matignon.

Avec ses façades à colombages, la demeure de 650 m<sup>2</sup> relève presque du manoir. Il y a treize pièces, dont cinq chambres, presque autant de salles de bains, une salle de projection, un tennis, une piscine carrelée en mosaïque, un terrain de six hectares et, dans ce havre huppé du pays d'Auge, une vue imprenable sur la mer.

Depuis les confidences d'Hélène de Yougoslavie, les policiers de la division nationale des investigations financières (DNIF) enquêtent tous azimuts sur le patrimoine de l'ancien chef du gouvernement. Ils se sont procuré les déclarations d'impôt sur la fortune des époux Balladur, épluchent année après année celles que l'ancien premier ministre a faites devant la Commission pour la transparence financière de la vie politique.

Ils cherchent à déterminer l'origine exacte des fonds ayant permis l'acquisition du petit bijou normand des Balladur. Les principaux intéressés se défendent de toute irrégularité. Ils l'ont fait savoir spontanément au juge Van Ruymbeke dans une lettre détaillant les moyens financiers (prêts bancaires, ventes de SICAV, apports personnels...) utilisés pour acheter la maison. Le courrier a été écrit le 9 novembre 2011, la veille des déclarations de la princesse.

Au moins deux témoins ont confirmé devant les policiers le rôle de Thierry

Gaubert comme intermédiaire, ainsi que l'a décrit son ex-épouse.

Le premier est l'ancien propriétaire de la chaumière, Michel S. « Je jouais dans le même club de golf que M. Gaubert, a-t-il indiqué. Au mois de février ou mars 1996, M. Gaubert m'a présenté M. Balladur comme acheteur. Au départ, il m'avait juste dit qu'il connaissait une personnalité qui pourrait être intéressée par notre maison. » « J'ai cru comprendre qu'il était intime de M. Balladur (...) M. Gaubert ne m'a rien demandé pour m'avoir apporté ces acheteurs et je ne lui ai rien donné », a-t-il précisé.

Le second est l'architecte Jean-Yves H. : « J'ai eu l'occasion d'apporter mes conseils à M. Gaubert concernant une propriété à Tourgéville en vue d'acquisition par M. Edouard Balladur. Il m'avait sollicité afin de lui apporter mes conseils sur la structure, pour savoir si c'était un bâtiment de qualité et sur d'éventuels travaux. (...) Il m'a indiqué qu'il intervenait en tant qu'intermédiaire pour la vente de cette propriété ».

L'ancienne femme de chambre et cuisinière des Balladur, Chantal S., a quant à elle rapporté en mars 2012 avoir été rémunérée en espèces par ses employeurs. « Est-ce que vous avez demandé à être payée en espèces ? » lui a demandé le policier. « Non, a-t-elle répondu. C'est eux sans me demander mon avis. Cela m'a d'ailleurs surpris, car tout le monde me paie en chèques. » D'après son témoignage, c'est Édouard Balladur ou l'un de ses gardes du corps qui lui remettait l'argent liquide ; des billets usagés.

L'une des fiches de paie de la domestique a été découverte par les enquêteurs dans les archives de l'Association pour la réforme, une formation politique créée par Balladur après sa défaite à l'élection présidentielle de 1995. « Je ne comprends pas », a réagi la femme de chambre.

L'argent liquide, qu'il soit là pour payer les salaires des domestiques ou financer une campagne présidentielle, est le vrai personnage central de l'enquête du juge Van Ruymbeke dans l'affaire Takieddine. Il est partout. Il sort de la bouche des témoins, apparaît sur les relevés des comptes secrets des intermédiaires amis, surgit parfois même à l'improviste, au détour d'un bordereau bancaire de l'association de financement de la campagne d'Édouard Balladur, l'Aficeb.



Pendant la campagne présidentielle de 1995, avec Nicolas Sarkozy et Charles Pasqua.. © Reuters

D'après les derniers développements de l'enquête, la religion du juge semble faite pour ce qui concerne le financement politique. L'argent, après avoir été blanchi dans une nuée de paradis fiscaux (Luxembourg, île de Man, îles Vierges britanniques,

Liechtenstein, Suisse...), provient des commissions occultes des marchés d'armement du gouvernement Balladur avec le Pakistan et l'Arabie saoudite.

L'intermédiaire Ziad Takieddine et son associé Abdulrahman El-Assir, lui aussi mis en examen, apparaissent comme les pivots du réseau de détournement d'argent sur les ventes d'armes françaises. Ils ont été imposés dans les négociations grâce au ministre de la défense, François Léotard, et ont reçu les commissions grâce à celui du budget, Nicolas Sarkozy. Deux soutiens majeurs du candidat Balladur en 1995.

Dans l'ombre, un homme a joué un rôle essentiel : Nicolas Bazire, actuel n°2 du géant mondial du luxe LVMH. Ancien directeur de cabinet puis de campagne d'Édouard Balladur, il est lui aussi mis en examen dans le dossier. Il lui est notamment reproché d'avoir participé à la mise en place, depuis Matignon, du réseau Takieddine.

Les agendas d'un intermédiaire saoudien, le cheik Ali Ben Moussalam, font d'ailleurs apparaître que Nicolas Bazire et Édouard Balladur ont personnellement rencontré les membres du réseau Takieddine avant la signature de juteux contrats avec l'Arabie saoudite, trois au total. Du jamais vu.

Un rapport de janvier 2010 de la police luxembourgeoise cite également le nom de Nicolas Bazire, à côté de celui de Nicolas Sarkozy, comme ayant validé, depuis Matignon, la constitution d'une société-écran de la Direction des constructions navales (DCN), Heine, ayant abrité les commissions occultes du réseau Takieddine dans le marché des sous-marins pakistanais.

Les investigations ont depuis démontré l'absolue inutilité du réseau Takieddine dans la conclusion des contrats, pakistanais ou saoudiens. Si ce n'est pour récupérer du cash, et vite, à quelques mois du premier tour de l'élection présidentielle. Nicolas Bazire, interpellé, placé en garde à vue, mis en examen, puis entendu à plusieurs reprises par le juge, dément en bloc toute implication personnelle dans les malversations.

Seulement voilà, Hélène de Yougoslavie a fait des déclarations embarrassantes à son endroit s'agissant des voyages en Suisse de son ex-mari et Ziad Takieddine. « Thierry m'a dit qu'il remettait de temps en temps l'argent à Nicolas Bazire. Mon mari et M. Takieddine remettaient les sommes d'argent tous les deux ensemble à M. Bazire et c'est pour cela qu'à la fin, M. Bazire avait peur. Ces remises d'argent avaient eu lieu dans les années 90, c'était à l'époque où M. Balladur était premier ministre », a-t-elle affirmé sur procès-verbal. « Thierry m'a dit que Nicolas Bazire ne voulait plus voir Ziad Takieddine, a-t-elle ajouté, et qu'il avait peur de Ziad et de ces remises d'argent. »

Thierry Gaubert, interrogé à son tour, a reconnu que Nicolas Bazire ne voulait plus voir Ziad Takieddine après la signature du contrat Sawari II (ventes de frégates) avec l'Arabie saoudite. Mais il a nié, devant les policiers, une quelconque valse des mallettes. « M. Bazire ne voulait pas être lié à M. Takieddine. C'est ce qu'il m'a fait comprendre. Il avait une réputation sulfureuse et ne voulait pas le revoir après la conclusion du contrat avec l'Arabie saoudite », a expliqué Gaubert. Bazire, au contraire, a affirmé devant le juge avoir « toujours entretenu des relations cordiales avec M. Takieddine », tout en démentant « formellement toute remise d'argent ».

### Balladur, le roi du T-shirt

Durant la campagne présidentielle de 1995, les espèces ont pourtant plu sur le compte de campagne de Balladur : un peu plus de quinze millions de francs auront été brassés par les machines du Crédit du Nord, le plus souvent des grosses coupures. Pour les policiers de la DNIF, « il s'agit du poste le plus litigieux et le plus opaque sur l'origine des fonds ».

Les trois quarts de ces espèces ont été déposés en catastrophe, juste avant ou après le scrutin. Le 21 avril, par exemple, une somme de 1,4 million de francs (200.000 euros) a atterri sur le compte, soi-disant constituée de remboursements de billets de train tardifs par les militants. Les policiers jugent l'explication « peu convaincante » dans un rapport de juin 2011.



Le 26 avril 1995 surtout, trois jours après la défaite, un versement de 10,25 millions de francs (1,5 million d'euros) est venu combler, comme par miracle, un trou béant dans la comptabilité. Interrogé par les policiers, Alexandre Galdin, assistant du trésorier de la campagne, se souvient avoir trébuché ce jour-là des masses de billets dans « une valise d'environ 1 mètre par 50 centimètres », jusqu'à l'agence du boulevard Haussmann.

L'argent avait été recompté la veille au QG, dans une scène digne d'un film d'Audiard : « Il

y avait des coupures allant de 100 à 500 francs, essentiellement des grosses coupures, a raconté aux enquêteurs Evelyne Rauhlac, pilier de la cellule « trésorerie ». Nous avons passé une bonne partie de l'après-midi et de la soirée à compter les billets. (...) Nous les avons mis en tas en les regroupant, et avons fait tenir les liasses au moyen de trombones ou d'élastiques, ou de papiers agrafés. » Son collègue Raymond Huart, qui l'a épaulée, a déclaré sur PV : « Je me souviens que j'étais effaré par la masse de cet argent, je n'en avais jamais vu autant de ma vie. »

À l'été 1995, les rapporteurs du Conseil constitutionnel n'ont pas manqué d'interroger le mandataire de Balladur, Francis Lamy, sur l'origine de ces 10 millions. Outre de supposées collectes « manuelles », celui-ci a insisté sur la vente de tee-shirts, casquettes ou pin's.

Si les enquêteurs ont bien retrouvé trace d'un achat de 30 000 tee-shirts en février 1995 (pour un montant de 435 000 francs seulement, soit 66.000 euros), ils ont enregistré plusieurs témoignages qui réduisent ce scénario à néant. « À la fin de la campagne, il restait beaucoup de tee-shirts, a par exemple raconté Raymond Huart. Au QG, ils ne savaient pas quoi en faire, et ils en ont donnés à beaucoup de monde. »

Même Nicolas Bazire, directeur de campagne de Balladur, a fini par admettre, lors d'un interrogatoire en novembre 2011, que l'explication fournie à l'époque au Conseil constitutionnel était fumeuse : « Plus que fausse, je la considère insuffisante, a-t-il concédé au juge. Il aurait fallu la

compléter... »

Le principal intéressé, Edouard Balladur, a bien « corrigé » la version officielle quant à l'origine de ces 10 millions, devant la mission d'information parlementaire sur l'attentat de Karachi : « Les sommes déposées en espèces provenaient des collectes effectuées dans les centaines de réunions publiques qui ont eu lieu à travers tout le pays. » Des dons en billets de 500 francs ? En plein meetings ? « Les montants les plus modestes pouvaient, pour des raisons de commodité, avoir été échangés ou regroupés par ceux qui les rassemblaient », a plaidé l'ancien candidat devant les députés.

Dans la coulisse, c'est la panique. Alors qu'il est fâché avec son ex-trésorier, l'ancien premier ministre prend tout de même soin de lui fournir une note sous forme de « rappel des faits », comme des éléments de langage en vue des interrogatoires.

Mais les policiers ne croient pas une seconde à la version de Balladur. Toute la cellule « trésorerie » a raconté qu'elle avait pris l'habitude de déposer les espèces collectées au fur et à mesure. Entre le 15 mars et le 24 avril, les enquêteurs ont ainsi retrouvé 23 remises d'espèces au guichet du Crédit du Nord, provenant de quêtes ou meetings, pour une somme de 3,2 millions de francs (500.000 euros). Pour les policiers de la DNIF, le versement du 26 avril « n'est pas justifiable sur le plan comptable ».

Ce fameux dépôt boulevard Haussmann, personne ne veut d'ailleurs l'assumer. « Je n'en ai pris connaissance qu'à l'ouverture de la présente procédure (judiciaire) », a déclaré Nicolas Bazire en novembre 2011, devant le juge Van Ruymbeke.

Le trésorier, René Galy-Dejean, admet avoir escorté plusieurs millions de francs à la banque le 26 avril, mais pas dix millions, seulement trois. Les sept autres brûlent visiblement les doigts. « Cela a été déposé à mon insu », a-t-il lancé aux policiers. « Je n'aurais pas accepté de faire ce dépôt. On ne pouvait pas me faire déposer le montant et la nature du dépôt, tels qu'ils figurent sur le reçu (avec des billets de 100 ou 500 francs), en me faisant croire que cela venait des recettes des meetings. »

Et de suspecter un « double circuit » : « Je pense aujourd'hui à la réflexion qu'on a demandé à Mme Rauhlac de déposer les sept millions. » Qui se cache derrière ce « on » ? « Il n'y avait que deux personnes qui pouvaient le lui demander, a balancé le trésorier : M. Balladur ou M. Bazire. »

Au-delà des recettes en liquide bel et bien déclarées au Conseil constitutionnel (15 millions de francs, soit 2,3 millions d'euros au total), les enquêteurs ont identifié d'autres espèces suspectes : celles qui auraient servi à régler des prestataires « au black », et n'ont jamais été inscrites dans la comptabilité officielle du candidat.

Le responsable d'une société de sécurité, Olivier Michaud, a notamment reconnu sur procès-verbal, au printemps 2011, qu'il avait touché « entre 5,2 et 5,3 millions de francs » (800 000 euros) en liquide pour assurer la sécurité de plusieurs meetings, à partir de la mi-mars 1995. « À un moment, René Galy-Dejean (le trésorier) m'a dit qu'il ne pouvait plus me payer par chèques », a-t-il rapporté aux policiers. Le trésorier a vigoureusement démenti. Mais dans un procès-verbal de constatations, les policiers relèvent « l'absence de dépenses de sécurité » dans le compte de campagne « à partir de la mi-mars 1995 », « alors que les meetings les plus importants restaient à venir, dont celui du Bourget ».

Certaines dépenses en communication auraient également été dissimulées au Conseil constitutionnel. Cette fois, c'est Nicola Johnson, l'ex-épouse de Ziad Takieddine, qui a mis les policiers sur la piste. En décembre 2011, elle s'est rappelé qu'un certain Paul Manafort, un consultant américain proche des républicains, avait apporté ses lumières à l'équipe de l'ancien premier ministre. « Ziad m'a dit que Paul Manafort intervenait dans la campagne présidentielle pour conseiller M. Balladur, a-t-elle détaillé. Je me rappelle que Paul envoyait des fax à Ziad, en anglais, et Ziad devait les traduire pour le donner au camp Balladur. » Une information démentie depuis par l'entourage du candidat.

Mais Nicola Johnson se souvient très bien avoir rencontré Paul Manafort au domicile parisien d'Abdulrahman El-Assir, associé de son mari et bénéficiaire de dizaines de millions d'euros de commissions. « Qui aurait embauché M. Paul Manafort sur la campagne ? » lui ont demandé les policiers. « J'imagine El-Assir et Ziad. Je pense qu'ils ont payé. »

De fait, d'après Paris Match, le juge Van Ruymbeke a repéré des virements concordants depuis les comptes suisses d'El-Assir : entre septembre 1994 et août 1995, époque de la présidentielle en France, 400 000 dollars sont allés alimenter la société de Paul Manafort aux États-Unis, son propre compte en banque, ou celui de proches. 400 000 dollars invisibles dans le compte de campagne de Balladur.

En 1995, déjà, les rapporteurs du Conseil constitutionnel avaient estimé que 13,3 millions de francs (2 millions d'euros) de dépenses (sondages, imprimeurs, etc.) avaient été dissimulés par l'équipe du candidat, soucieuse de ne pas crever le plafond des dépenses autorisées par la loi (90 millions de francs au maximum). Les rapporteurs ont logiquement recommandé au Conseil de rejeter le compte du candidat.

Présidé par le socialiste Roland Dumas, celui-ci est passé outre, préférant éviter la ruine à Balladur, qui aurait dû tirer un trait sur le remboursement par l'État de ses frais de campagne. Ce faisant, il n'a pas seulement validé des comptes truqués, il pourrait bien avoir aidé au blanchiment de l'argent sale des ventes d'armes.

mediapart.fr

A Suivre...  
La Presse en Revue